



Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

115, route de l'Église
Saint-Pierre-de-Lamy (Québec) G0L 4B0
T (418) 497-2447
admin@saintpierredelamy.ca

Extrait de procès-verbal

À une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023 à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église à Saint-Pierre-de-Lamy et à laquelle étaient présents :

La mairesse : Mme Francine Dubé
et les conseillers(ères) suivants :

Siège no 1: Éliane Gévry-Boucher

Siège no 4: Valérie Beaulieu

Siège no 2: Vacant

Siège no 5: Vincent Campeau-Gagnon

Siège no 3: Vacant

Siège no 6: Vacant

Tous formant quorum, sous la présidence de la mairesse, Mme Francine Dubé.

Mme Alex-Ann Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

23-100168 8. RÈGLEMENT 2023-007 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS MODIFIANT LE RÈGLEMENT 05-2014

ATTENDU QU'il est de mise de modifier le Règlement no 05-2014 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 15 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éliane Gévry-Boucher et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Lamy adopte le Règlement numéro 2023-007 modifiant le Règlement 05-2014 relatifs aux permis et aux certificats et décrète ce qui suit :

CHAPITRE 6

ARTICLE 6.1 Tarifs généraux

Les tarifs applicables seront modifiés de la façon suivante :

Document exigé	Types de travaux	Valeurs des travaux	Tarifs
Permis de lotissement	Opération cadastrale	5 000\$ ou moins	15\$
		5 001\$ à 25 000\$	30\$
		25 001\$ et plus	35\$ + 1\$ par tranche de 3 000\$ excédentaire
Permis de construction	Rénovation ou modification d'un bâtiment	5 000\$ ou moins	15\$
		5 001\$ et plus	20\$ + 1\$ par tranche de 3 000\$ excédentaire
		Installation septique	80\$
Certificat d'autorisation	Installation de prélèvement	80\$	80\$
		Implantation d'une roulotte de 9 mètres ou moins de longueur	Gratuit pour les trois premiers mois, puis 15\$ par mois supplémentaire d'implantation
		Implantation d'une roulotte de plus de 9 mètres de longueur	15\$ par mois d'implantation
Tous les autres certificats			20\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

Copie certifiée conforme au livre des délibérations.

Ce dix-neuvième jour d'octobre de l'an deux mille vingt-trois (19-10-2023),

Alex-Ann Pelletier,

Directrice générale & greffière-trésorière

c.c. MRC de Témiscouata